AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1059
FR0000041063-FS0531

4 mai 2016

Déclarations de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2016, complété par un courrier reçu le 4 mai 2016, la société Law Informatique[1] (68 rue de Villiers, 92300 Levallois Perret) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 décembre 2012, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP et détenir, à cette date, 4 707 069 actions UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP représentant 9 182 848 droits de vote, soit 54,36% du capital et 69,02% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

A ce jour, la société Law Informatique détient 5 297 655 actions UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP représentant 10 004 724 droits de vote, soit 61,18% du capital et 73,90% des droits de vote de cette société[3]

[1] Contrôlée par Monsieur Christian Aumard et Madame Jacqueline Aumard.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 658 736 actions représentant 13 305 289 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 8 658 736 actions représentant 13 537 367 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.